



Le Maire
Jean-Pierre DEVILLECHAISE

Commune de Germigny-sur-Loire

Département de la Nièvre

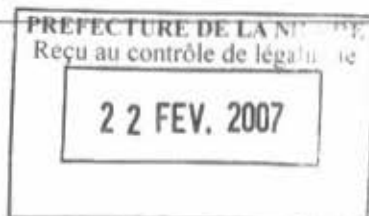
P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

4 – 2. Éléments du paysage

a – Liste

ABW Warnant
Février 2007



	Délibération du conseil municipal en date du :
P.L.U. : Approbation : Modifications : Révisions simplifiées : Mises à jour :	16 Février 2007

ELEMENTS DU PAYSAGE

Comme pour toutes les communes rurales en bord de Loire, le fleuve et ses abords sont un repère, une référence, même imaginaire, et fondent l'identité de la commune.

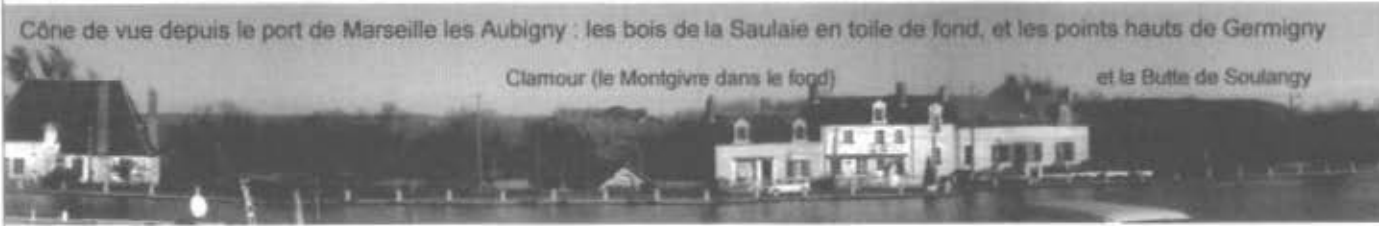
C'est ainsi que nous avons d'abord listé, dans le paragraphe I, ces grands ensembles, entités majeures du paysage, avant d'entrer dans les éléments remarquables plus détaillés du paysage (paragraphe II).

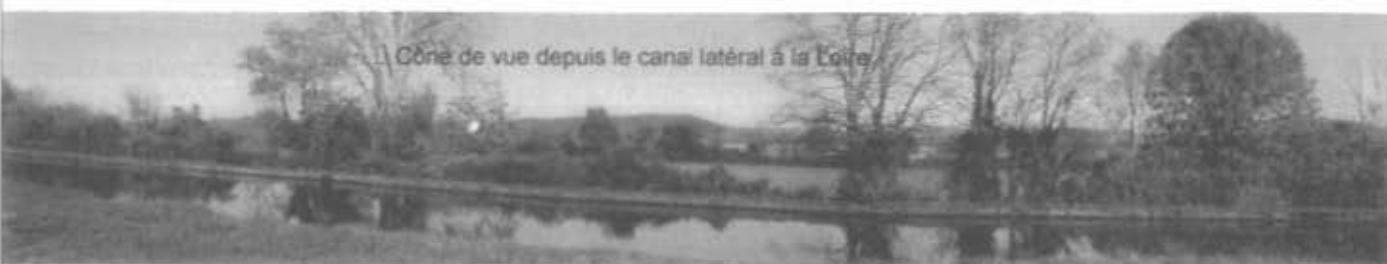
Ces entités majeures du paysage sont très sensibles à la moindre intervention humaine (construction, défrichement, ...) car on les voit de près comme de très loin (vues des reliefs ou des plaines du Cher et de la Nièvre). En effet les vues offertes sont d'autant plus importantes que les abords de la Loire sont dégagés et présentent des reliefs.

Leur protection au titre des éléments du paysage vient compléter celle des ZNIEFF types 1 et 2 et Natura 2000.

I. Les entités majeures du paysage : La Loire et ses abords immédiats

- La Saulaie vaste étendue inondable caractéristique
- Les premiers reliefs bordant la Loire : la butte de Soulangy, les côteaues et les plateaux de cultures rases, avec des vues panoramiques
- Les plaines dégagées entre Germigny sur Loire et Pougues ou Chaulgnes
- les vallons et fonds de ruisseau

N°	ELEMENTS DU PAYSAGE	LOCALISATION	INTERET	MODE DE GESTION
1	Cône de vue depuis Marseille les Aubigny : les berges de la Saulaie	Rives ouest de la commune Plaine de la Saulaie	Patrimoine naturel, repère majeur proche et lointain, au bord de la Loire.	Protéger les vues lointaines de l'ensemble de la Saulaie (inondable) et ses environs proches, lisières des bois, coteaux, en complément des ZNIEFF 1 et 2 et Natura 2000 par un classement N ou An au PLU
				
	Cône de vue depuis le port de Marseille les Aubigny : les bois de la Saulaie en toile de fond, et les points hauts de Germigny			
				
2	Cône de vue depuis Marseille les Aubigny			
				
3	Cône de vue depuis le château de Marseille les Aubigny : en premier plan, les bois de la Saulaie et en deuxième plan, les trois points hauts de Germigny ...			
				

N°	ELEMENTS DU PAYSAGE	LOCALISATION	INTERET	MODE DE GESTION
4	Cônes de vues lointaines depuis Beffes :	les coteaux du Petit Varenne, les plateaux et les reliefs : Clamour, la butte de Soulangy	Patrimoine naturel majeur, repère proche et lointain	Protéger les reliefs et leurs environs proches, lisières des bois, coteaux, en complément des ZNIEFF et Natura 2000
5	 les coteaux boisés du Petit Varenne			
5	 Clamour... et la butte de Soulangy... vue depuis Beffes			
6	Cônes de vues depuis Fourchambault	La butte de Soulangy est le premier relief en suivant la Loire, depuis le Sud	Patrimoine naturel, repère majeur proche et lointain	Protéger les reliefs et leurs environs proches, lisières des bois, coteaux, en complément des ZNIEFF et Natura 2000
7	Cônes de vues depuis Dompierre (commune de Jouet sur l'Aubois) en complément des ZNIEFF et Natura 2000	La butte de Soulangy est le premier relief en suivant la Loire, depuis le Sud	Patrimoine naturel, repère majeur proche et lointain	Protéger les reliefs et leurs environs proches, lisières des bois, coteaux
8	 la Butte de Soulangy vue depuis Dompierre (commune de Jouet sur l'Aubois)			
8	 Cône de vue depuis le canal latéral à la Loire			

N°	ELEMENTS DU PAYSAGE	LOCALISATION	INTERET	MODE DE GESTION
9	- Premiers reliefs surplombant la Loire, - plateaux et coteaux Est de Clamour, Seisseigne, Chevigny et Petit Varenne, - butte de Soulangy et ses contreforts Sud et Est, - plaines à l'Est du territoire communal des hameaux de La Chaume, Chevigny, de Seisseigne, des Morins et des Gigots	Soulangy, Morins, Gigots, ... 	Patrimoine naturel, repères majeurs proches et lointains Boissements Animation et qualité paysagère	Protéger les reliefs et leurs environs proches, les coteaux et plaines cultivées, les bois et lisières de bois. Classer en An ou N au PLU et Espaces Boisés Classés. En complément des ZNIEFF et Natura 2000.
	Vue depuis Le Montgivre à Pougyes 			
	Les plateaux de Clamour Vue depuis Le Montgivre à Pougyes de Seisseigne et du Petit Varenne 			
10	Cône de vue depuis le quartier Le Paradis à Chaulgnes La Butte de Soulangy, ses contreforts et la plaine au Sud Est de la commune		11. Cône de vue depuis «Queue de Bercy» au Nord Est de la commune Plaines à l'Est de la commune, plateaux et butte de Soulangy	
12	Cône de vue depuis les bords sud de la Loire à Garchizy : entrée sud de la commune par la RD174 			
13	Cône de vue depuis la Côte Blanche à Garchizy : les bords de Loire, les plaines Sud Est de Germigny, la Butte de Soulangy et ses abords 			

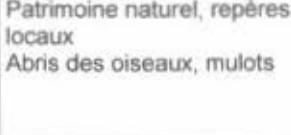
N°	ELEMENTS DU PAYSAGE	LOCALISATION	INTERET	MODE DE GESTION
14	Cône de vue depuis les chemins de bords de Loire : plaine inondable et coteaux boisés de la Butte de Soulangy 	Angle Sud de la Saulaie	Patrimoine naturel, repère majeur proche et lointain, sur la Loire. Qualité paysagère, vues dégagées lointaines Plaines cultivées	Protéger l'ensemble de la Saulaie, les berges de la Loire et les contreforts Ouest de la Butte de Soulangy, en complément des ZNIEFF et de Natura 2000 Classement N au PLU
15	Cône de vue à Soulangy, depuis les berges de la Loire : île de Soulangy 		Patrimoine naturel, repère majeur proche et lointain, sur la Loire. Qualité paysagère, vues dégagées lointaines	Protéger les secteurs inondables, l'ensemble de l'île de Soulangy et les berges de la Loire, en complément des ZNIEFF et de Natura 2000 Classement N / An au PLU
16	Cône de vue panoramique à la pointe sud de Soulangy, depuis la D 174 vers la Loire, les plaines environnantes et la Butte de Soulangy 		Patrimoine naturel, repères majeurs proches et lointains aux abords de la Loire. Plaines cultivées Qualité paysagère, vues dégagées lointaines Entrée Sud de la commune	Protéger les secteurs inondables, sur la Loire, les berges et les îles, l'ensemble de la butte de Soulangy et ses abords, en complément des ZNIEFF et de Natura 2000 Classement N / An au PLU
17	Cône de vue panoramique depuis la pointe Sud en limite communale : vers la Loire et vers la butte de Soulangy et abords, plaines cultivées, bois, arbres le long de la Loire, 		Patrimoine naturel, repères majeurs proches et lointains aux abords de la Loire. Plaines cultivées Qualité paysagère, vues dégagées lointaines Entrée Sud de la commune	Protéger les secteurs inondables sur la Loire, les berges et les îles, l'ensemble de la butte de Soulangy et ses abords, en complément des ZNIEFF et de Natura 2000 Classement N / An au PLU
18 et 19	Cônes de vue depuis Soulangy, vers les plaines environnantes de Gigots et Morins et vers les contreforts de la Butte de Soulangy 	Depuis la pointe sud de Soulangy, vues proche et lointaine vers les hameaux	Patrimoine naturel Qualité paysagère, vues dégagées lointaines Plaines cultivées	Protéger les secteurs inondables, sur la Loire, les berges et les îles, l'ensemble de la butte de Soulangy et ses abords, en complément des ZNIEFF et de Natura 2000 Classement N / An au PLU

N°	ELEMENTS DU PAYSAGE	LOCALISATION	INTERET	MODE DE GESTION
20	Cône de vue depuis la ferme des Morins vers les plaines cultivées et vers les coteaux environnants de la Butte de Soulangy et des reliefs de Garchizy et de Pougues	Plaines au Sud du hameau des Morins	Patrimoine naturel, repères majeurs proches et lointains Plaines cultivées Qualité paysagère, vues dégagées lointaines	Protéger les plaines cultivées, en complément des ZNIEFF Classement A et N au PLU
21	Cône de vue panoramique depuis le coteau dominant à l'angle Nord Ouest du hameau des Morins vers les plaines et le hameau et vers les reliefs de Pougues et Garchizy 		Patrimoine naturel Qualité paysagère, vues dégagées lointaines	Conserver la forme urbaine groupée du hameau Protéger les plaines cultivées, en complément des ZNIEFF Classement A et N au PLU, autour des zones construites
22	Cône de vue à l'Est du hameau des Morins, depuis la VC N°2 vers le centre du hameau et les plaines environnantes 		Entrée Est du hameau en venant de Pougues Vues dégagées lointaines	Protéger les plaines cultivées, en complément des ZNIEFF Classement A et N au PLU, autour des zones construites
23	Cône de vue à 180° depuis le haut des coteaux au Sud de Clamour vers l'Ouest, la Loire et le Cher  		Patrimoine naturel, repères majeurs proches et lointains aux abords de la Loire. Qualité paysagère, vues dégagées lointaines	Protéger les coteaux sur la Loire, en complément des ZNIEFF et de Natura 2000 Classement N / An au PLU
24	Cône de vue depuis les coteaux de Clamour, vers l'Est, les plaines environnantes de Gigots et Morins et vers Pougues et Garchizy 	Au Nord Ouest des Morins	Patrimoine naturel Qualité paysagère, vues dégagées lointaines 	Protéger les coteaux, la forme urbaine groupée du hameau et ses abords, en complément des ZNIEFF Classement N / An au PLU

N°	ELEMENTS DU PAYSAGE	LOCALISATION	INTERET	MODE DE GESTION
25	Cônes de vue depuis la RD174 vers l'Est, le plateau cultivé, vers le Sud, Clamour et vers l'Ouest, la Loire et les coteaux du Cher (château de Marseille), 	Coupure urbaine entre le Bourg et Clamour 	Patrimoine naturel Qualité paysagère, vues dégagées lointaines et échappées visuelles	Conserver des jardins entre les constructions. Protéger le plateau cultivé, en complément des ZNIEFF (Classement An et Anx au PLU) 
26	Cônes de vue depuis RD174 vers Nord Est : plateau cultivé, Seisseigne, cimetière 	Coupure urbaine au sud et autour du cimetière 	Patrimoine urbain et naturel Qualité paysagère, vues dégagées lointaines 	Protéger les coteaux, en complément des ZNIEFF et les abords du cimetière Classement An au PLU
27	Cône de vue depuis la RD174 vers l'Est, plateau cultivé, Seisseigne et cimetière 	Entrée du cimetière et abords 	Patrimoine naturel et architectural, qualité paysagère et vues 	Conserver et protéger les plaines cultivées tout autour du cimetière, en complément des ZNIEFF Classement An au PLU
28	Cône de vue vers la Loire, vers les coteaux et jardins en contrebas et vers le centre Bourg 	Sur la RD174, dans le Bourg, au carrefour du CR de Soulangy, 	Patrimoine naturel Qualité paysagère et urbaine Vues et perspectives visuelles lointaines 	Protéger les coteaux (en complément des ZNIEFF et Natura 2000) et Préserver les alignements sur rue Classement PLU : Ni et UB
29	Cône de vue depuis le centre de Seisseigne vers le vallon du ruisseau 		Patrimoine naturel, repère majeur proche et lointain aux abords du ruisseau. Qualité paysagère, échappée visuelle dégagée lointaine depuis la place de Seisseigne	Protéger le vallon du ruisseau, en complément de la ZNIEFF 2 Classement N / An au PLU
30	Cône de vue depuis Seisseigne vers vallon et coteaux opposés  Au Nord Est de Seisseigne, le long de la RD 254		Patrimoine naturel Qualité paysagère, vues dégagées lointaines	Protéger les coteaux, la forme urbaine groupée du hameau et ses abords, en complément de la ZNIEFF 2 Classement N / An au PLU

N°	ELEMENTS DU PAYSAGE	LOCALISATION	INTERET	MODE DE GESTION
31	Cône de vue depuis les coteaux Nord Est de Seisseigne vers les plaines cultivées et coteaux environnants	Vue depuis le CR de Seisseigne à Soulangy, vers vallon (Champ Pardon)	Patrimoine naturel, repères majeurs proches et lointains Plaines cultivées Qualité paysagère, vues dégagées lointaines	Protéger les plaines cultivées, en complément de la ZNIEFF 2 Entretien des chemins Classement A et N au PLU
32	Cône de vue panoramique depuis le plateau dominant Montalin, à l'Est		Patrimoine naturel Qualité paysagère, vues dégagées lointaines	Entretien des chemins Protéger les coteaux (boisements), plateaux cultivés et bords de Loire en complément des ZNIEFF et Natura 2000 Classement An et N au PLU
33	Cône de vue entre Chevigny et la Chaume depuis la VC N°5 vers les plaines environnantes		Coupures urbaines naturelles entre Chevigny et La Chaume Vues dégagées lointaines	Protéger les zones naturelles, en complément de la ZNIEFF2 Classement N au PLU, autour des zones construites
34	Cône de vue panoramique depuis la croisée des chemins sur le sommet du plateau au Nord-Ouest de Chevigny, vers la Loire, vers Pougues et Garchizy <i>vue vers La Loire et Petit Varenne</i>		Sommet du plateau Nord de Germigny Qualité paysagère, vues dégagées lointaines, réseau de chemins Patrimoine naturel, repères majeurs proches et lointains Zones naturelles et zones cultivées	Entretien des chemins Protéger le plateau et les coteaux, et bords de Loire en complément des ZNIEFF et Natura 2000 Classement N / An au PLU
		<i>Vue vers Garchizy et la Butte de Soulangy</i>		
35	Cône de vue à 180° depuis les coteaux au Nord de Chevigny, sur la RD 174, vers l'Est, les plaines de Germigny, Pougues et Garchizy		Entrée de Chevigny par le Nord, Qualité paysagère, vues dégagées lointaines Patrimoine naturel, repères majeurs proches et lointains Zones naturelles et zones cultivées	Protéger le plateau et les coteaux, en complément des ZNIEFF et Natura 2000 Classement N / An au PLU
36	Cône de vue depuis la RD 174, vers l'Ouest, les coteaux et la Loire		Entrée de Petit Varenne par le Sud. Qualité paysagère, vues dégagées lointaines Patrimoine naturel, repères majeurs proches et lointains Zones naturelles et cultivées	Protéger le plateau et les coteaux, en complément des ZNIEFF et Natura 2000 Classement N / An au PLU

N°	ELEMENTS DU PAYSAGE	LOCALISATION	INTERET	MODE DE GESTION
37	Bois et haies des coteaux en bord de Loire	«Les Coteaux» Nord-Ouest	Patrimoine naturel Repère proche et lointain Qualité paysagère	Protéger et entretenir les espaces naturels boisés et les haies Zone classée An et N au PLU
				
38	Arbres, haies le long de VC N°6 (de la Loire à Tronsanges) et N°8 (r. Raves)		Qualité paysagère et accompagnement urbain Patrimoine naturel, repères locaux. Abris des oiseaux, mulots,...	Protéger et entretenir Conserver une variété des essences locales
				
39	Arbres et haies le long du CR dit des Champs du Gué à l'Ouest du hameau de Petit Varenne et bosquet à l'intersection de la D174		Qualité paysagère et accompagnement urbain Patrimoine naturel, repères locaux. Abris des oiseaux, mulots,...	Protéger et entretenir Conserver une variété des essences locales
				
40	Arbres et haies remarquables sur la RD174 au niveau du Petit Varenne		Qualité paysagère et accompagnement urbain Patrimoine naturel, repères locaux Abris des oiseaux, mulots,...	Protéger et entretenir Conserver une variété des essences locales
				
41	Arbres et haies remarquables	Cœur d'îlot «Jardins du Petit Varenne»	Qualité paysagère et accompagnement urbain Patrimoine naturel, repères locaux Abris des oiseaux, mulots,...	Protéger et entretenir Conserver une variété des essences locales
				
42	Elément bâti remarquable : courée, façade, puits, lavoir ...	Hameau Petit Varenne	Qualité architecturale et urbaine Patrimoine urbain, repères locaux	Protéger et entretenir Conserver les matériaux et leur mise en œuvre (pierres appareillées, enduits chaux et sables locaux, ...)
				
43	Arbres, chemins, bosquets, haies remarquables autour du Petit Varenne		Qualité paysagère et accompagnement urbain Patrimoine naturel, repères locaux Abris des oiseaux, mulots,...	Protéger et entretenir Conserver une variété des essences locales
				

N°	ELEMENTS DU PAYSAGE	LOCALISATION	INTERET	MODE DE GESTION
44	Arbres, bois, haies du coteau Les Vergers 	Petit Varenne / Chaume 	Patrimoine naturel majeur Repère proche et lointain Qualité paysagère	Protéger et entretenir les espaces naturels boisés et les haies Zone classée N au PLU
45	Arbres, haies, murets, croix, fossés, talus ... le long de RD174 à Chevigny  		Qualité paysagère et accompagnement urbain Patrimoine naturel, repères locaux. Abris naturels des oiseaux, mulots, ...	Protéger et entretenir Conserver une variété des essences locales 
46	Arbres et haies le long de la VC N°1 de Chevigny au Tremblay, VC N°4 de Chevigny à Pougues, VC N°5, CR de la Fontaine, CR des Prés de Bercy au Nord Est de Chevigny et la Chaume 		Qualité paysagère et accompagnement urbain Patrimoine naturel, repères locaux. Abris des oiseaux, mulots, ...	Protéger et entretenir Conserver une variété des essences locales 
47	Eléments bâtis remarquables (façades, place centrale, puits, murets, ...) et naturels remarquables (arbres, haies,...) sur la rue centrale de la Chaume 		Qualité paysagère et accompagnement urbain Patrimoine naturel et urbain, repères locaux	Valoriser la place Protéger, entretenir Conserver une variété des essences locales
48	Façades remarquables, alignements  	centre de Chevigny 	Qualité architecturale et urbaine Patrimoine, repères locaux 	Protéger et entretenir Conserver les matériaux et leur mise en œuvre (pierres appareillées, enduits chaux et sables locaux, ...)
49	Arbres, chemins et haies remarquables 	environ proche de Chevigny 	Qualité paysagère Patrimoine naturel, repères locaux. Abris naturels des oiseaux, mulots, ...	Protéger et entretenir Conserver une variété des essences locales
50	Arbres, chemins, bois, haies remarquables - Plateau Ouest de Chevigny CR des Boulaisses, du Moulin à vent, de Tronsanges à Germigny   		Qualité paysagère et accompagnement urbain Patrimoine naturel, repères locaux Abris des oiseaux, mulots	Protéger et entretenir Conserver une variété des essences locales

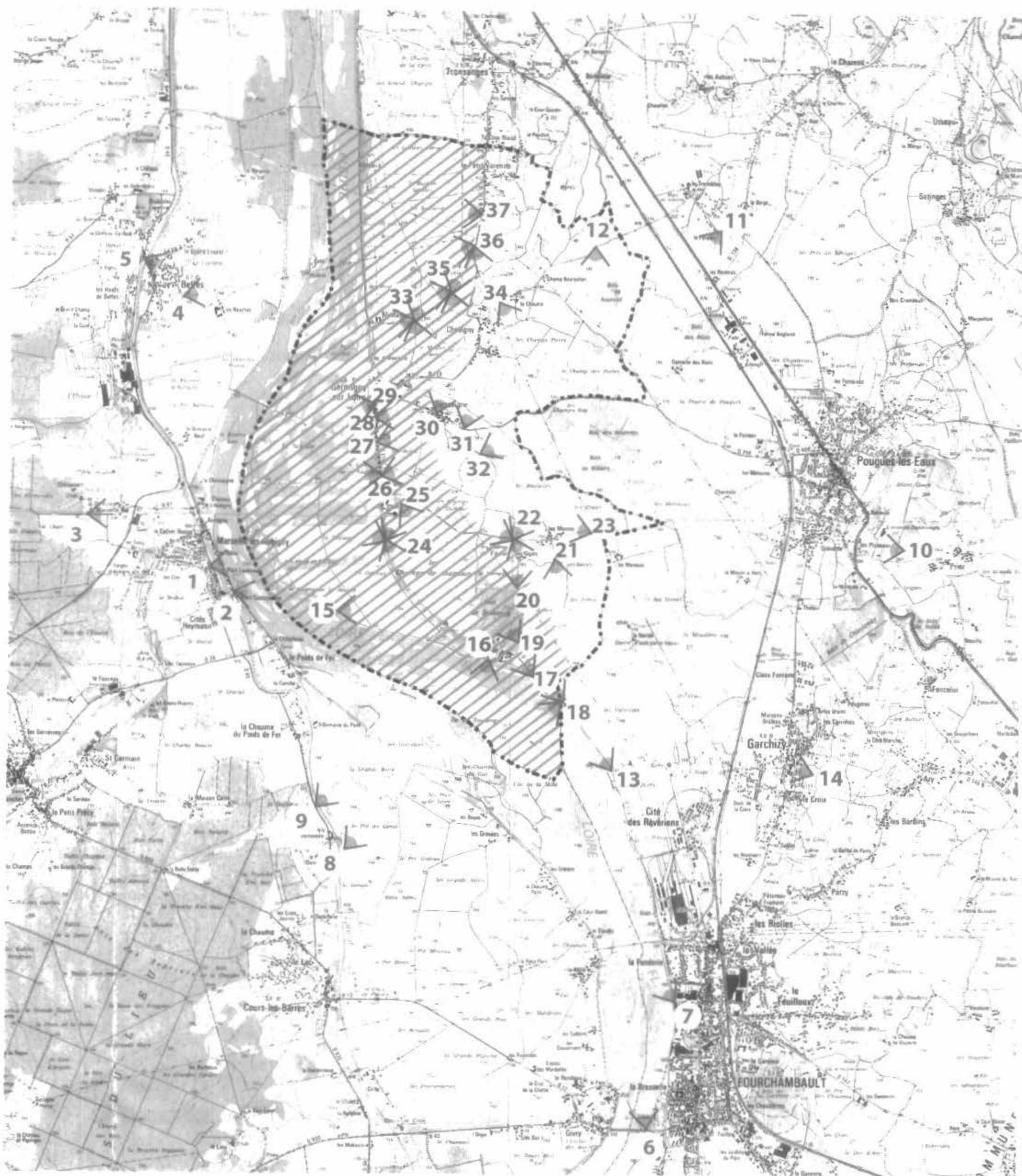
N°	ELEMENTS DU PAYSAGE	LOCALISATION	INTERET	MODE DE GESTION
51	Bâtiments et éléments bâtis et naturels : croix, murets, arbres, bosquet, haies, chemins 	Ferme de Montalin et environs proches 	Patrimoine architectural et naturel, site remarquable, qualité du paysage et du bâti (implantation, courée, matériaux pierres, enduits, terre cuite, mises en œuvre)	Conserver et entretenir, en complément des ZNIEFF 1 et 2 
52	Site La Saulaie : arbres, haies, chemins, prés, bois, rives de Loire et du ruisseau 	La Saulaie 	patrimoine naturel sensible 	Conserver, entretenir 
53	Vallon et ruisseau du Moulin : Moulin, pont, fontaine, lavoir, retenue ... et éléments naturels : haies, étangs, bois, arbres, berges, ... 	Périmètre de 200 mètres autour des bois (classement EBC ?) 	Patrimoine naturel et urbain 	Conserver et entretenir 
54	Eléments bâtis et naturels remarquables : Eglise, presbytère, façades, alignements, arbres, haies, ... 	Le Bourg 	patrimoine architectural et naturel 	Conserver et entretenir 
55	Cimetière (mur d'enceinte, tombes, portail, allée plantée, ...) et abords (coteaux et périmètre) 	Le Bourg 	patrimoine architectural 	Conserver et entretenir 
56	Eléments bâtis et naturels remarquables : calvaire, place, château, grille, puits, façades, détails, arbres, haies, ... 	Seisseigne 	Repères et patrimoine architectural 	Conserver et entretenir 
57	Arbres et haies, murets, fossés... en bord de route et des chemins aux abords de Seisseigne et en entrée de commune 	Sud et Est de Seisseigne 	Patrimoine naturel	Conserver et entretenir
58	Château, ferme, dépendances, portail, murets, grilles, parc, façades sur rue, clôtures (murs et grilles), arbres et haies 	Clamour 	Patrimoine architectural et urbain 	Conserver et entretenir 

N°	ELEMENTS DU PAYSAGE	LOCALISATION	INTERET	MODE DE GESTION
59	 Bois, arbres, haies, chemins, murets, coteaux	Entre Clamour et La Saulaie 	Patrimoine naturel 	Conserver et entretenir 
60	 Arbres et haies, souvent en bord de route et chemins, vignes	Plateau à l'Est de Clamour	Patrimoine naturel 	Conserver et entretenir
61	 Arbres et haies	Autour des Morins / Gigots 	Patrimoine naturel	Conserver et entretenir 
62	 Façades, alignements, puits, murets, remarquables	Les Morins / Les Gigots 	Patrimoine urbain 	Conserver et entretenir
63	Bois, lisière et abords 	Butte de Soulangy 	Patrimoine et repère naturel proche et lointain, au bord de la Loire. Entrée sud de la commune. 	Conserver, mettre en valeur et entretenir Protéger la butte et ses environs proches, lisières des bois, coteaux, prairies en pied, en complément des ZNIEFF 1 et 2 et Natura 2000
64	Château, ferme de Soulangy, murs, grille, ... 	Soulangy 	Repère, patrimoine bâti 	Conserver, mettre en valeur et entretenir 
65	Haies, arbres, berges, Ile de Soulangy 	Bords de Loire et du ruisseau du Chétif Moulin à Soulangy (Ile) 	Repère, patrimoine naturel 	Conserver, mettre en valeur, entretenir et protéger en complément des ZNIEFF et Natura 2000

Commune de Germigny-sur-Loire / PLU

4.2 Eléments du paysage et cônes de vues

Février 2007



Cônes de vues lointaines



Zones particulièrement exposées aux vues lointaines



Limite communale

Signature



Le Maire
Jean-Pierre DEVILLECHAISE

Commune de Germigny-sur-Loire

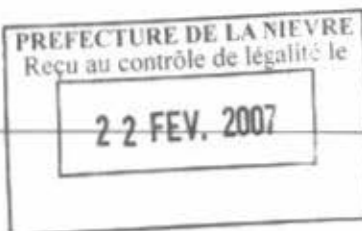
Département de la Nièvre

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

5 – 1. Rapport

ABW Warnant
Février 2007



	Délibération du conseil municipal en date du :
P.L.U. : Approbation : Modifications : Révisions simplifiées : Mises à jour :	16 Février 2007

ANNEXES SANITAIRES :

ALIMENTATION EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT - DEFENSE INCENDIE

Le Schéma Directeur d'Assainissement a été établi en Mai 1997.

Le PLU en a tenu compte et a défini les zones :

- d'assainissement collectif (collecte, stockage, épuration et rejet ou réutilisation),
- d'assainissement non collectif (contrôle et éventuel entretien),
- de limitation de l'imperméabilisation des sols,
- réservées aux installations de collecte, stockage et traitement des eaux pluviales et de ruissellement (« zones sensibles »)

Il faut ajouter la mise en route des dispositifs de compétence de l'Agglomération De Nevers.

LES DONNEES GENERALES :

- Habitat dispersé, nombreux villages et écarts, pas de bourg regroupé
- Croissance relativement importante de population
- Exploitations agricoles importantes et nombreuses (céréales, prairies) qui représentent une partie importante du territoire communal
- Une porcherie à Soulangy et autres installations classées

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AUJOURD'HUI GEREE PAR L'A.D.N.)

Diagnostic :

- La commune est desservie par un réseau constitué de puits de captage dans les alluvions de la Loire, d'une conduite d'aspiration, d'une station de pompage et de traitement, de deux groupes électropompes, d'une conduite de refoulement - distribution traversant la commune du Nord au Sud, d'un réservoir surélevé (château d'eau du Petit Varenne) et d'un réseau de canalisations de distribution de diamètres variables.
Ce réseau est insuffisant en période de pointe pour assurer une distribution correcte.
- Les nappes d'eau sont soit liées à la Loire et à ses alluvions, soit des nappes d'interstices, très vulnérables aux pollutions. Les rejets directs profonds sont donc à éviter.
- Il faut noter la présence de puits profonds à Clamour et d'un captage à Soulangy (4 puits).
Le périmètre de protection éloigné de ce captage couvre tout le hameau de Soulangy, notamment la porcherie, hors mis le château.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF / INDIVIDUEL (RESUME DU SCHEMA D'ASSAINISSEMENT) :

1. Réglementation sanitaire :

Un pré-traitement est nécessaire par Fosse septique toutes eaux (FSTE) ou par Fosse septique eaux vannes seulement et bac séparateur à graisse.

L'épuration est effectuée par des dispositifs différents selon la nature des sols (terres filtrants, sols reconstitués ou filtres à sable drainant).

L'évacuation doit être prévue par puits d'infiltration ou vers le réseau hydrographique.

2. Augmentation et confort relatif des constructions :

La croissance de la population s'est traduite par une augmentation des constructions après 1975. En 1990, il restait 22 logements avec un confort de niveau bas.

3. Diagnostic de l'assainissement :

Il n'existe pas de réseau collectif d'eaux usées à Germigny-sur-Loire, mais seulement un réseau pluvial, comme à Soulangy (rejet Ø 300). Dans ces réseaux pluviaux ou busage de fossés, il a été observé des raccordements directs, donc illégaux, ou après traitement, pouvant provoquer des nuisances significatives visuelles, olfactives ou de pollution des eaux, en particulier au Bourg de Germigny et au Petit Varenne.

Cependant le bilan de l'état de l'assainissement individuel apparaissait relativement positif en 1997 : 95% des logements étaient pourvus de fosse septique ou FSTE.

4. Natures des sols - Voir Plan 5-1. Aptitude des sols :

Dans et autour des hameaux et des zones construites, les sols sont inaptes, voire inaptes stricts (coteaux du Mont Giboeuf, au Nord du Bourg et au Nord de Chevigny et La Chaume).

→ Dans tous les cas, l'assainissement nécessite des aménagements différents selon le secteur, drainage de zone, traitement hors sol ou filtre à sable, avant rejet.

→ Le traitement des rejets (après assainissement) au Petit Varenne est une priorité.

5. Projet d'assainissement collectif - Voir carte ci-dessous et Plans 5-2 et 5-3 :

Etant donné la faible capacité des sols, l'assainissement collectif doit être développé.

Il est nécessaire dans le secteur du Petit Varenne, où des risques de désordres peuvent apparaître, avec l'extension de l'urbanisation.

→ L'emprise foncière d'une station d'épuration, d'environ 600 m² doit alors être prévue (lit bactérien/ boues activées).

Cependant de nombreux logements sont en contrebas (Clamour, Seisseigne) et nécessitent un poste de relevage dans le cas de la création d'un assainissement collectif. Bien qu'assujettis à la taxe d'assainissement, il est probable que les raccordements ne se réalisent donc pas, réduisant d'autant la collecte.

Plan de zonage de l'assainissement collectif



6. Assainissement individuel :

Il existe des modalités de prise en charge de l'entretien (facultatif) et du contrôle (obligatoire) de l'assainissement individuel

- Contrôle de conformité de la filière à la demande de PC, pour les installations nouvelles et si l'étude se complète de la définition exacte de la filière pour chaque parcelle (art. L421.3 du code de l'urbanisme).
- Vérification des installations : pour les installations neuves, d'un coût faible si elle est faite avant recouvrement et selon les dispositions juridiques de loi sur l'eau (droit d'accès après avis préalable de visite). Pour les installations anciennes, elle est plus difficile car il faut vérifier l'existence d'une FSTE et de son volume, d'un regard de répartition et du terrain d'épandage ou du filtre à sable
- Contrôle du fonctionnement par les factures de vidange (tous les 2 à 4 ans)
- Les dépenses sont financées par l'augmentation de l'eau potable pour les abonnés (coût entretien). Donc elles sont liées au réseau AEP.
- Mise aux normes de l'assainissement individuel : pour les constructions neuves, lors du dépôt de PC (les terrains inaptes nécessitent la filière de traitement type filtre à sable) et pour les constructions existantes la commune peut être maître d'ouvrage, dans le cadre d'aménagement d'un quartier, avec un projet détaillé pour chaque parcelle réhabilitée.
- L'assainissement individuel ne concerne que les eaux usées domestiques. Une installation spécifique est nécessaire pour traiter d'éventuelles pollutions agricoles.
- La capacité faible d'absorption des sols à Germigny oblige à recourir le plus souvent à un dispositif avec sol reconstitué. L'exutoire hydraulique superficiel est alors indispensable. Dans ce cas, il faut soit une déclaration au service de police des eaux, soit l'autorisation du propriétaire privé du fossé.

S'il n'y a pas d'exutoire superficiel, il faut recourir à des puits d'infiltration mais cette solution est déconseillée à Germigny, du fait du risque de contamination des nappes. Les nuisances ne peuvent qu'augmenter avec la densité urbaine (Petit Varenne) où le regroupement de logements et certains aménagements deviennent prioritaires.

7. Conclusion :

Les solutions suivantes sont possibles afin de résoudre tous ces désordres, mais leur coût ne permet de les envisager que dans un cadre supra communal :

- l'assainissement collectif au Bourg et au Petit Varenne (avec secteurs de Tronsanges) et construction d'une station d'épuration en aval de Tronsanges.
- l'assainissement individuel sur les autres secteurs et la réhabilitation de l'existant.

LA DEFENSE INCENDIE :

Voir plan.

LES ORDURES MENAGERES :

Leur élimination est assurée par incinération par l'A.D.N.

Le ramassage par camion benne est assuré une fois par semaine.